



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME LIGUE DE PROVENCE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES

Président LAMBERT DIsdier
13 rue Bel Air
05300 - LARAGNE

Gap, le 19....

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 22 NOVEMBRE 1991

Hôtel CARINA - GAP CHabanas

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur A.MARTRE, Président de la Ligue de Provence d'Athlétisme
- Monsieur JP COLLANGE, Secrétaire Général de la Ligue
- Monsieur Ch.LEBLANC, Président de la CSO de la Ligue
- Monsieur PARANIER, Délégué Départemental UNSS
- Monsieur BRIAND, représentant Jeunesse et Sports
- le représentant du DAUPHINE LIBERE
- les Membres du Comité 05 : D.LAMBERT (Président) L.NICAULT (secrétaire)
A.NOEBES (trésorier), M.LARD (Vice-Président, R.DELMAS (Vice-Président),
F.BRENIER, D.JOUAN, M.MASSE, JM RIGNAC, H.TCHOUKRIEL, M.ZECCONI, L.THOUVENOT,

ASSISTENT :

- Monsieur M.CHASTAN, Président ASPTT Athlétisme GAP
- Monsieur G.BROCHIER, représentant le Président du CS Serre-Chevalier
- Monsieur J.LINDER, représentant la Présidente du CA VEYNES
- Monsieur Ch.ANDRE, Secrétaire Commission courses Hors stade
- Madame R.DELMAS, Commissaire

PERSONNALITES EXCUSEES :

- Monsieur MANAVELLA, Président ODS
- Monsieur SILVESTRE, Président CDOS
- Monsieur LATORRE, CTR
- Messieurs KARTMANN et SIGNORET du Comité 04.
- Madame R. DELMAS, Commissaire aux Comptes.

CLUBS PRESENTS :

- | | | |
|--------------------|------------------------------|---------|
| - US GAP | Monsieur LARD (Président) | 6 voix |
| - CSSC | Monsieur BROCHIER (pouvoir) | 2 voix |
| - CS 159e BRIANCON | Monsieur DELMAS (pouvoir) | 1 voix |
| - ASPTT GAP | Monsieur CHASTAN (Président) | 3 voix |
| - CA VEYNES | Monsieur LINDER (pouvoir) | 1 voix. |

Il est procédé à la vérification des pouvoirs.

Avant l'Assemblée Générale, a lieu une AG extraordinaire pour adopter les nouveaux statuts du Comité que chaque Président de Club a reçu. Ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Après lecture de l'ordre du jour, le Président LAMBERT Remercie les personnalités présentes.

Rapport de l'A.G. du 14/12/1990 : adopté

Rapport activité saison 1990/1991, présenté par la Secrétaire L.NICAULT (voir annexe I) : adopté

l'ASPTT signale qu'il manque dans le bilan des championnats régionaux la présence d'une équipe "benjamine" aux championnats de relais : 2e et une équipe "benjamin" 4e.

Rapport financier présenté par A.NOEBES, Trésorier

Avant de présenter ce rapport, il est précisé qu'il n'y a qu'un seul trésorier pour le Comité et la Commission Départementale des Courses Hors stade, bien qu'il y ait deux budgets prévisionnels.

Le Président CHASTAN de l'ASPTT présente deux motions
l'une concernant le rapport de trésorerie
l'autre sur le budget prévisionnel (voir annexe 2 et 3)

A.NOEBES précise qu'il a eu beaucoup de difficultés pour établir le bilan en temps et en heure étant donné que de nombreux documents ne lui ont pas été transmis par l'ancien trésorier, de plus la date de l'A.G. a été avancée par rapport aux autres années.

Lecture est faite d'une lettre adressée à Monsieur MARTRE, par Madame DELMAS Commissaire aux Comptes qui ne donne pas son quitus sur les comptes présentés n'ayant pu les contrôler et ne pouvant être présente ce jour.

La Ligue attend que la Commissaire aux Comptes lui transmette ses remarques et une A.G. extraordinaire, s'il le faut, sera convoquée.
La Ligue regrette que le Trésorier se soit désaisi de toute sa comptabilité en la transmettant au Commissaire aux Comptes.

Le bilan financier ne peut donc être adopté.

En ce qui concerne le bilan prévisionnel, celui-ci est adopté par 9 voix pour et 4 voix contre.

En ce qui concerne la Commission des Courses Hors Stade, M.ZECCONI Président de cette commission présente une motion demandant la confiance du Comité.

Il lui est précisé par Monsieur COLLANGE que la Commission Départementale des Courses Hors Stade peut avoir un compte bancaire différent de celui du Comité mais que de toutes façons, toutes demandes de subvention à des organismes officiels doivent obligatoirement être présentées par le Comité et non directement par cette Commission.

En ce qui concerne les organisations officieuses (championnats), elles sont confiées à un Club par le Comité Départemental et la CDCHS.

La motion de la CDCHS est acceptée par 6 voix pour et 7 abstentions.
(annexe V)

../...

Après ces divers incidents, le Président D.LAMBERT reprend la parole pour préciser que nous sommes tous des bénévoles qui travaillons tous à l'extérieur et que nous prenons sur notre temps de loisir pour faire tourner Comité et Clubs.

Notre budget est un petit budget avec lequel nous faisons le maximum. On peut se louer de l'augmentation des licences dans le département, des organisations importantes qui nous ont été confiées (ch. régionaux benjamin/minime, I/2 finale interclub jeunes), de la venue de l'Equipe de France de I/2 fond en stage à Pâques.

En conclusion, 90/91 a été une bonne année pour l'athlétisme dans les Hautes-Alpes.

Il est à souhaiter que 1992 soit aussi bien réussi et l'on peut espérer une meilleure concertation entre clubs et Comité mais c'est toujours un problème de temps libre.

G.BROCHIER, représentant le club de Serre-Chevalier, pose une question concernant le jubilé ANDRE-BORDET-HUBAUD qui devait avoir lieu en 91. M.LARD lui répond que nous n'avons eu aucune nouvelle de Jean ANDRE et que de toutes façons Léon BORDET n'est plus partant .

ELECTIONS

1 poste est à pourvoir celui de JM MOYON qui n'est plus licencié.
deux candidats : Michel CHASTAN de l'ASPTT et Jean LINDER du CA VEYNES

M.CHASTAN obtient 4 voix, J.LINDER 9. c'est donc Jean LINDER qui entre au sein du Comité Directeur.

Commissaires aux comptes : Melle Laurence MONDON et Monsieur Christian ANDRE sont acceptés tous les deux comme Commissaire aux Comptes pour une durée de 1 AN.

VOEUX :

a présenter pour l'AG de la Ligue qui doit avoir lieu le 21 décembre à GAP

l'ASPTT présente deux voeux: l'un concernant le bâre me de classements "athlétisme" des vétérans, l'autre concernant la possibilité de points marqués par les jeunes des Ecole d'Athlétisme". (ces voeux seront transmis à la ligue par la Secrétaire)

(Annexe II)

G.BROCHIER pour le CSSC demande les formalités à remplir pour les courses à l'étranger : JP COLLANGE, Secrétaire Général de la Ligue lui donne la réponse, à savoir le demander l'autorisation à la Ligue de sortir du territoire
2e envoyer à la Ligue et à la FFA les résultats obtenus.

La parole est ensuite donnée aux personnalités :

- Monsieur BRIAND, représentant Jeunesse et Sports
augmentation des subventions FNDS, aide aux petits clubs qui ont un budget de 50 000 FRs au plus, la subvention FNDS 91 doit être versée sous peu.

- Monsieur PARANIER, Délégué Départemental UNSS
se félicite de l'augmentation du nombre de licenciés, des excellents rapports existant entre le sport civil et le sport scolaire : il précise que GAP organisera les jeux régionaux UNSS au printemps..

Monsieur MARTRE prend ensuite la parole en précisant que cela fait la 3e année qu'il assiste à l'A.G. du Comité 05.

Il constate avec satisfaction tous les efforts faits pour que vive l'athlétisme dans les Hautes-Alpes, efforts qui sont récompensés par les résultats du Challenge PASSION SOLLAC où l'US GAP prend la 1ère place "augmentation de licenciés" et l'ASPTT La 6e.

En ce qui concerne les courses sur routes, la Fédération est consciente du problème, beaucoup trop de gens courent sans licence car si la Fédération enregistre 130 000 licenciés, c'est un million de pratiquants de la course à pied qu'il faut compter.

Monsieur MARTRE évoque le problème de 3 lettres qu'il a reçu d'athlètes se plaignant des sollicitations pratiquées par un club du département.

Il conseille la sagesse mais le dossier suivra son cours.

Monsieur LEBLANC, Président de la CSO insiste sur le problème des officiels: au cours de la saison écoulée l'ASPTT a fourni 2 officiels athlétisme et l'US GAP 13.

Il rappelle que les Clubs qui ne fourniront pas d'officiels lors d'organisation régionale ne pourront faire participer leurs athlètes à ces dites compétitions.

Monsieur COLLANGE souhaite que chacun lise les documents qu'il reçoit et que les réponses soient faites dans les délais à respecter.

RECOMPENSES :

Les meilleurs athlètes des Hautes-Alpes sont récompensés, à savoir

- l'équipe de Serre-Chevalier pour sa 2e place aux Championnats de France de course de montagne
- Paul DA ROCHA et Laurence MONDON pour leur titre de champion de France
- Véronique ROCA pour sa place de 3e aux championnats de France
- Jacques MICHALINOFF pour sa prestation aux 100 Kms de Millau.

La séance est levée à 21 h. 30

Fait à GAP le 15 février 1992

la Secrétaire L.NICAULT

